



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023.12 – CANDIDATURE A L'ACCUEIL D'UNE BRIGADE TERRITORIALE DE GENDARMERIE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	2 FEVRIER 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	9 FEVRIER 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		Régis EMERIAU
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUEY Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Delphine FLOIRAT
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM		X		Marc BOISSEAU
MALVILLE Frédéric, CM		X		Aline FONTAINE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		André VEYSSIERE



CANDIDATURE A L'ACCUEIL D'UNE BRIGADE TERRITORIALE DE GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Dans le cadre du projet de création de 200 brigades sur l'ensemble du territoire national, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 17 novembre 2022 à la Sous-Préfecture de Libourne.

Considérant la possibilité pour la commune de se porter candidate en respectant un cahier des charges d'accueil d'une brigade fixe.

Considérant que la commune d'Izon possède des atouts indéniables en termes de situation géographique et de centralité entre la Brigade de Gendarmerie de Libourne et celle de Bouliac.

Considérant la possibilité de mobiliser un terrain communal attractif situé en centre bourg qui présente toutes les conditions permettant d'accueillir les militaires et leurs familles dans les meilleures conditions de travail et de vie ;

Après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 28 Pour, 1 contre, 0 Abstention

Le Conseil Municipal décide de :

- **SOUTENIR** la candidature pour la construction d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie sur le territoire de la commune d'Izon en lien avec tous les partenaires institutionnels.
- **PERMETTRE** la réalisation de ce projet par la mobilisation de réserves foncières existantes en lien avec Gironde Habitat
- **D'EMETRE** un avis de principe favorable à l'engagement de toutes démarches nécessaires à la cession de terrains nécessaires à la réalisation du projet et à l'inscription le cas échéant, des crédits nécessaires aux dépenses afférentes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles pour mener ce projet à son terme et à signer tous les documents et pièces y relatifs

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 9 février 2023
Le Maire,

Launay



Laurent de LAUNAY.